



Question théorique sur l'amende.

Par **Lucas1000**, le **23/03/2013 à 14:31**

Bonjour,

Voilà mon problème : quand j'étais adolescent, j'ai commis un délit et j'ai été jugé il y'a un an maintenant pour ces faits. Je regrette tout en ayant la ferme conviction que je ne récidiverai plus jamais. J'accepte le fait qu'on me condamne à payer une amende.

Toutefois, en ce moment j'ai des problèmes financiers. Dernièrement j'ai reçu une lettre provenant de quelqu'un que j'avais escroqué et qui me demande de régler 700 € d'amende.

Il me laisse moins d'un mois pour payer sinon il demandera à un huissier de saisir mes biens.

Recherchant un emploi et n'ayant pas plus de 200 euros sur mon compte, je suis coincé.

J'aimerais payer l'amende si j'avais au moins les fonds nécessaires. Je voulais donc savoir si il était possible pour moi d'augmenter mon délais pour payer l'amende ? Y'a t'il un texte de loi ou une procédure que je pourrais me servir pour que je puisse avoir plus de temps ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse,

Cordialement,

Par **kataga**, le **23/03/2013 à 17:33**

Bonjour,

Vous mélangez un peu tout ..

La personne vous demande le paiement de dommages et intérêts .. et non d'une amende ..